

Trousse d'accompagnement des capsules vidéo de sensibilisation

LA VIOLENCE CONJUGALE N'ARRÊTE PAS
À L'ÂGE DE LA RETRAITE :
comprendre, agir et outiller !

La Silene Vulgaris

Le symbole de notre démarche



Pousse à plusieurs endroits : c'est une plante très présente dans les champs québécois, mais il faut être attentif pour la découvrir. La violence conjugale chez les personnes âgées (VCA) est aussi présente, et ce, dans toutes les couches de la société. Il faut être attentif ou observateur pour la découvrir chez les personnes qui nous entourent.

Pousse dans le sol sablonneux, calcaire ou rocailleux : cette plante peut pousser malgré un sol pauvre, tout comme les personnes qui commettent ou qui subissent de la VCA. Elles peuvent s'épanouir après une relation peu harmonieuse.

A une généreuse floraison : malgré le peu de minéraux dans le sol, cette plante peut s'épanouir tout comme les personnes qui commettent ou qui subissent de la VCA. Elles peuvent utiliser leur expérience pour évoluer et fleurir.

Est résistante au froid et à la sécheresse : tout comme la plante, les personnes qui subissent de la VCA peuvent survivre à des conflits et à une relation peu affectueuse ou absente de tendresse et rester debout. Ces personnes sont des survivantes, des personnes solides.

S'enracine profondément : il est difficile pour les personnes qui commettent ou qui subissent de la VCA de se sortir d'une telle relation, car leur attachement l'une à l'autre peut être fort.

Les graines sont dans le calice et tombent quand il pète : une renaissance est possible lorsque la personne choisit que la situation doit prendre fin (calice pète). Les personnes qui commettent et celles qui subissent de la VCA peuvent partir sur de nouvelles bases grâce à de l'aide et du soutien, tout comme la fleur, qui plante ses graines, et se nourrit du soleil et de la terre.

Ne tolère pas un sol argileux, trop riche en eau : lorsque la VCA devient trop importante, la personne qui la subit peut en décéder, tout comme la plante qui peut mourir noyée dans un surplus d'eau.



Rédaction de la trousse

Marie-Ève Bédard, Ph. D.,
Chercheure principale,
Centre collégial d'expertise en gérontologie
[CCEG|CCTT] du Cégep de Drummondville

Carmen Lemelin, Ph. D.,
Chercheure principale,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Flavie Gaudreau-Majeau,
Auxiliaire de recherche,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Roxanne Bernard-Bédard,
Chercheure-enseignante,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Myriam Chiasson, Ph. D.,
Chercheure-enseignante,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Rosalie Lacasse,
Professionnelle de recherche,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Hélène Langevin,
Directrice générale,
Maison d'hébergement Simonne-Monet-Chartrand

Révision linguistique

Chantal Lavoie,
Secrétaire administrative,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Hélène Laroche,
Révisseuse linguistique,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Graphisme de la trousse

Benoît Ouellet,
Enseignant,
École des métiers du cinéma et de la vidéo, et enseignant libéré, Living Lab en innovation ouverte [LLio] du Cégep de Rivière-du-Loup

Maxime Varenne,
Graphiste,
Fanfare, agence créative en communication visuelle

Sarah Plut,
stagiaire en design social,
LLio du Cégep de Rivière-du-Loup

Réalisation de la recherche-action

Marie-Ève Bédard, Ph. D.,
Chercheure principale,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Carmen Lemelin, Ph. D.,
Chercheure principale,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Myriam Chiasson, Ph. D.,
Chercheure-enseignante,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Julie Castonguay, Ph. D.,
Chercheure principale,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Claudine Thibodeau,
Responsable du soutien clinique,
SOS violence conjugale

Hélène Langevin,
Directrice générale,
Maison d'hébergement Simonne-Monet-Chartrand

Nathalie Sasseville, Ph. D.,
Professeure, Unité d'enseignement en travail social,
directrice, Clinique universitaire de travail social de l'Université du Québec à Chicoutimi [UQAC],
membre de l'Équipe de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles [RAIV].

Marie-Hélène Blais,
Professionnelle de recherche,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Rosalie Lacasse,
Professionnelle de recherche,
CCEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Benoît Ouellet,
Enseignant,
École des métiers du cinéma et de la vidéo, et enseignant libéré, LLio du Cégep de Rivière-du-Loup

Delphine Roulet Schwab, Ph. D.,
Professeure,
Institut et Haute École de la Santé La Source HES-SO



Nathalie Mercier,
Directrice,
CEG|CCTT du Cégep de Drummondville

Sébastien Mercier,
Technicien administratif,
Cégep de Drummondville

Rachel Berthiaume,
Contamineuse en chef, co-coordonnatrice, chercheuse, facilitatrice et enseignante,
LLio du Cégep de Rivière-du-Loup

Anne Rémillard,
Représentante Aînée.

Réalisation des capsules vidéo

Farid Kassouf,
Réalisateur

Alexandre Fréchette,
Directeur photo

Alexandre Duval Boudreau,
Preneur son

Pascale Grenier,
Maquillage

Nisrine Kassouf,
Productrice

Farid Kassouf et Jean-Philippe Granger,
Monteurs

Benoît Ouellet, Farid Kassouf et Marie-Ève Bédard,
Scénarios

Comédiens et comédiennes

Jules Bégin (Yvon)

Diane Dauphinais (Charlotte)

Siham Kortas (Hélène)

Alejandro Moran (Ricardo)

Thérèse Perreault (Maryse)

Gérard Pain (Robert)

Isabel Dos Santos (Maria)

Roch Aubert (Jean)

Jacqueline Magdelaine (Lucie)

**Représentation d'acteurs. Les situations dépeintes dans les capsules vidéo sont fictives, bien qu'elles soient basées sur des témoignages recueillis par des intervenants en violence conjugale.*

Financement

Fonds de recherche du Québec, Société et Culture (FRQSC) et Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec | Action concertée, Programme de recherche-action pour un vieillissement actif de la population du Québec pendant une période de confinement.

Fonds de recherche
Société et culture
Québec 

Santé
et Services sociaux
Québec 

Références suggérées

Bédard, M.-È., Lemelin, C., Gaudreau-Majeau, F., Bernard-Bédard, R., Chiasson, M., Lacasse, R. & Langevin, H. [2023]. *Trousse d'accompagnement des capsules vidéo La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite : comprendre, agir et outiller!* Drummondville : Centre collégial d'expertise en gérontologie (CEG|CCTT) du Cégep de Drummondville.



Bienvenue dans la trousse d'accompagnement des capsules vidéo de sensibilisation

LA VIOLENCE CONJUGALE N'ARRÊTE PAS À L'ÂGE DE LA RETRAITE : comprendre, agir et outiller !

Bravo ! Votre intérêt envers ces capsules vidéo démontre votre préoccupation à sensibiliser les personnes âgées et les intervenants de votre organisation à un sujet d'importance, soit la **violence conjugale chez les personnes âgées (VCA)** vivant à domicile en période de confinement, mais aussi de post-confinement.

En période de confinement, la VCA peut être exacerbée^[1,2]. Plusieurs conditions peuvent être réunies dont : préexistence d'un historique de violence conjugale (VC), isolement social, consommation d'alcool ou de drogues, problème de santé mentale, perte d'autonomie fonctionnelle, troubles neurocognitifs, impossibilité de quitter le domicile^[3]. Voici un exemple de situation de VCA :

«Le conjoint avait plus de temps pour écouter des films pornographiques et demandait [à sa femme] de répéter les mêmes gestes, de faire des choses qu'elle ne voulait pas faire»

INTERVENANT EN VIOLENCE CONJUGALE

lien des capsules vidéos



TABLE DES MATIÈRES

COMPRENDRE	Se familiariser à des notions de violence conjugale chez les personnes âgées (VCA)	7
	<ul style="list-style-type: none">● Exemples de formes, de types et de manifestations de VCA	
AGIR	Mettre en pratique les capsules vidéo de sensibilisation	20
	<ul style="list-style-type: none">● Origine des capsules vidéo La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite : comprendre, agir et outiller !● But des capsules vidéo et retombées pour les organismes en violence conjugale (VC) et les personnes âgées● Scénarios des capsules vidéo● Utilisateurs des capsules vidéo● Matériel inclus dans la trousse d'accompagnement● Matériel à prévoir au sein des organismes en VC● Ressources humaines à prévoir au sein des organismes en VC● Pistes pour faire de cette diffusion des capsules vidéo une réussite● Formations disponibles	
OUTILLER	Prévenir et contrer la VCA	36
	<ul style="list-style-type: none">● Annexe 1 : Fiches d'activités● Annexe 2 : Messages-clés● Annexe 3 : Interventions pour prévenir et contrer la VCA● Annexe 4 : Ressources d'aide● Annexe 5 : Affiche promotionnelle et carte	
	Références	56

1 - COMPRENDRE

**Se familiariser à des notions de VCA :
ses formes, ses types et ses manifestations**

- La violence psychologique
- La violence verbale
- La violence physique
- La violence sexuelle
- La violence économique, matérielle ou financière
- La violence coercitive

Se familiariser à des notions de VCA : ses formes, ses types et ses manifestations

LA VIOLENCE **psychologique**

Elle consiste à dévaloriser l'autre personne. Elle porte atteinte à l'estime de soi et à la confiance en soi, et permet au doute de s'installer dans l'esprit de la personne violentée quant à la responsabilité de la personne ayant un comportement violent relativement à la situation^[4]. **La violence psychologique est un exercice de pouvoir et de contrôle sur la personne qui se manifeste de différentes façons.**

Attention : Plus la personne est isolée socialement, plus elle devient vulnérable aux autres formes, types ou manifestations de violence. Dans certains cas, la personne ayant un comportement violent peut se servir de ses croyances d'ordre spirituel pour justifier sa domination et son pouvoir^[4].





ACTION
VIOLENCE
ACTES DE VIOLENCE
GESTES POSÉS

SOUS FORME ACTIVE :

- menacer d'abandonner l'autre^[5];
- menacer de s'en prendre aux enfants, aux petits-enfants ;
- menacer l'autre de lui faire subir des sévices physiques ou au chien ;
- faire des menaces suicidaires (de se tuer, de tuer l'autre ou le chien) ;
- menacer de placer l'autre dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)^[6] ;
- menacer l'autre de lui couper les vivres ;
- intimider ;
- blâmer ;
- manipuler^[7] ;
- mépriser ;
- humilier ;
- faire du chantage ;
- interdire à l'autre de fréquenter des personnes, notamment, par jalousie^[8, 9, 10] ;
- limiter les déplacements de l'autre à l'extérieur de la maison^[4] ;
- isoler l'autre des amis et de la famille^[11] ;
- empêcher l'autre de sortir, de voir ses amies ;
- exercer une surveillance sur l'autre^[12] ;
- écouter les conversations de l'autre ;
- dénigrer l'autre ; dénigrer le rôle de grand-mère ;
- dénigrer ou critiquer l'entourage de l'autre ;
- tenir des propos dégradants ;
- insulter ;
- chialer ;
- bouder ;
- être marabout et l'imposer à l'autre ;
- utiliser le passé de l'autre pour miner sa crédibilité ;
- subir une charge mentale, devoir s'occuper de tout ;
- invalider ou discréditer l'autre en utilisant les stéréotypes liés à l'âge ;
- avoir du ressentiment ;
- faire croire à l'autre qu'elle est folle ;
- demander une évaluation psychiatrique de l'autre ;
- mentir sur l'état cognitif de l'autre ;
- donner plus de considération au chien qu'à l'autre (ex. assoir le chien dans le camion et la femme dans la boîte).

INACTION
NÉGLIGENCE
OMISSION D'ACTES
ABSENCE DE
GESTES

SOUS FORME INACTIVE :

- négliger l'autre^[13] ;
- ne pas l'aider ; l'ignorer^[14] ;
- cesser de lui parler^[15] ;
- subir le silence de l'autre depuis deux ans ;
- sentir que l'autre lui démontrait de l'intérêt seulement quand elle était sexuellement active^[15] ;
- être indifférent au deuil vécu par l'autre.



LA VIOLENCE **verbale**

Elle découle la plupart du temps de la violence psychologique. **Elle est un moyen d'atteindre l'intégrité psychologique de la personne violentée.** La violence (ou l'intimidation) verbale prépare à la violence physique, crée de l'insécurité ou de la peur et empêche la personne de se soustraire à la situation^[4, 13].





SOUS FORME ACTIVE :

- dire à l'autre qu'elle est faible et qu'elle ne vaut rien^[15];
- se moquer ;
- être sarcastique envers l'autre ;
- insulter ;
- avoir des propos dégradants et humiliants, notamment sur la vieille apparence de l'autre^[16] ;
- faire du chantage ;
- donner des ordres intimes brutalement^[4] ;
- préparer les repas de l'autre en fonction de ses problèmes de santé (ex. : diminuer les quantités de sucre ou de sel en cas de diabète ou d'hypertension artérielle) ;
- se faire violenter verbalement^[15] ;
- ridiculiser les valeurs culturelles ou religieuses de l'autre^[16] ;
- ridiculiser ;
- dénigrer l'autre par rapport à son apparence physique^[15] ;
- crier ;
- hurler^[14, 16].

Attention : la violence verbale peut être incluse dans la violence psychologique. **Les exemples d'agressions verbales (ex. : menaces, humiliations) rejoignent ceux de la violence psychologique.** Les propos ont un moyen d'exercer du pouvoir et du contrôle et d'atteindre l'intégrité psychologique de la personne.



LA VIOLENCE **physique**

Elle affirme la **domination de la personne ayant un comportement violent**.
Les mauvais traitements physiques sont souvent déguisés en accidents^[4,13].



COMPRENDRE

AGIR

OUTILLER



ACTION
VIOLENCE
ACTES DE VIOLENCE
GESTES POSÉS

SOUS FORME ACTIVE :

- donner des coups;
- donner des coups au corps;
- blesser;
- bousculer;
- brûler;
- mordre;
- fracturer;
- commettre un homicide^[4];
- commettre un féminicide^[17, 18, 19];
- frapper;
- être en colère pour un changement dans la maison et frapper l'autre^[15];
- pousser;
- étouffer;
- secouer^[8, 10];
- devoir réveiller l'autre pour lui donner de la médication et se faire ruer de coups^[15];
- cracher dans les oreilles de l'autre (conjoint asthmatique)^[14];
- tordre un bras^[6];
- serrer ou tirer le bras;
- brasser;
- lancer des objets.

INACTION
NÉGLIGENCE
OMISSION D'ACTES
ABSENCE DE
GESTES

SOUS FORME INACTIVE :

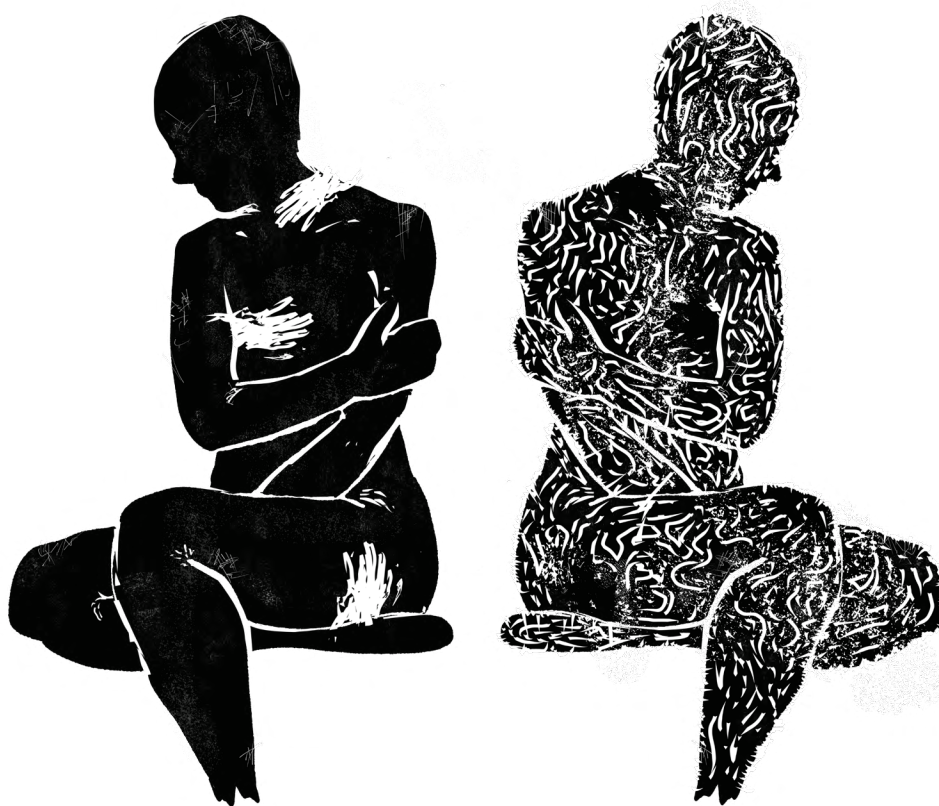
- omettre d'administrer les médicaments à l'autre^[10];
- ne pas lui donner accès aux soins médicaux, à un fauteuil roulant, à des lunettes, à de la médication^[16];
- ne pas procurer de nourriture à l'autre^[14];
- ne pas se préoccuper de l'autre qui est malade^[14];
- le laisser longtemps dans une situation inconfortable, comme les toilettes^[6].



LA VIOLENCE sexuelle

Elle porte atteinte à l'intégrité sexuelle de la personne qui la subit. Elle dépasse la sexualité elle-même en ce sens que, par cette violence, la personne ayant un **comportement violent vise à dominer l'autre dans ce qu'elle a de plus intime**^[4]. La violence sexuelle consiste à utiliser la force physique pour contraindre l'autre à avoir des relations sexuelles ou tout autre contact physique non désiré^[8,10].

Attention : certaines personnes consentent à des relations sexuelles dans l'espoir de maintenir la paix et d'éviter la violence^[4,13].





SOUS FORME ACTIVE :

- agresser sexuellement ;
- agresser sexuellement l'autre avec un trouble neurocognitif^[20] ;
- harceler, intimider, manipuler, brutaliser en vue d'une relation sexuelle non consentie^[4] ;
- forcer ou mettre une pression sur l'autre pour avoir des contacts sexuels^[8] ;
- forcer l'autre à écouter des films pornographiques et à reproduire les scènes ou les gestes^[15, 21] ;
- insulter l'autre avec des connotations sexuelles (pute, traînée)^[15] ;
- ordonner à l'autre de le masturber toute la nuit^[15] ;
- contrôler la santé sexuelle de l'autre (ex. refuser de mettre un condom), dont des femmes âgées ou ayant un handicap^[22] ;
- imposer des relations sexuelles ou des gestes intimes non désirés^[6] ;
- accepter d'avoir des relations sexuelles pour ne pas avoir de problème, ne pas se faire battre^[21] ;
- violer ;
- réaliser des activités sadiques ;
- s'exhiber (exhibitionniste) ;
- faire des blagues ou avoir des commentaires sexuels^[21] ;
- avoir des besoins sexuels quotidiens et les imposer à l'autre ;
- âgisme sexuel (penser qu'il y a une absence de sexualité chez les personnes âgées) ;
- devoir masturber l'autre ou le regarder se masturber près de 20 fois par jour ;
- forcer l'autre à consulter une sexologue pour avoir une vie sexuelle, même si elle n'en a plus envie.



LA VIOLENCE économique, matérielle ou financière

Elle se caractérise par une domination exercée par la personne ayant un comportement violent, **qui prive l'autre personne des ressources financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du foyer^[4]**.





LA VIOLENCE économique, matérielle ou financière

ACTION
VIOLENCE
ACTES DE VIOLENCE
GESTES POSÉS

SOUS FORME ACTIVE :

- contrôler et surveiller les activités économiques de l'autre, de sorte qu'elle n'a pas le pouvoir de décider quoi que ce soit en cette matière, et ce, qu'elle travaille ou non à l'extérieur de la maison^[4];
- laisser l'autre assumer les charges financières de la famille;
- utiliser l'argent de l'autre pour ses fins personnelles^[10];
- prendre l'argent de l'autre, ses cartes bancaires;
- dire à l'autre d'aller « faire la rue » ou de vendre son corps si elle veut de l'argent^[21];
- contrôler les dépenses^[11, 15];
- devoir donner son salaire à l'autre et se justifier lorsqu'on a besoin d'argent;
- devoir transférer tout son argent dans le compte de l'autre;
- ne pas avoir l'autonomie financière nécessaire^[15];
- devoir quémander de l'argent;
- être forcé de payer toutes les dépenses^[6];
- faire signer des documents à l'autre en mentant sur leur contenu, ce qui fait que l'autre accepte, sans le vouloir des résiliations de baux, des refus de patrimoine familial;
- ne pas dire à l'autre combien il y a dans le compte en banque;
- ne pas dire à l'autre combien la personne reçoit de pension;
- ne pas vouloir que l'autre dépense pour la coiffeuse;
- extorquer de l'argent à l'autre;
- briser des objets (ex. : objets de valeur).

Attention : ces actes de violence entraînent la dépendance financière^[4, 13]

INACTION
NÉGLIGENCE
OMISSION D'ACTES
ABSENCE DE
GESTES

SOUS FORME INACTIVE :

- Priver l'autre des ressources financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du foyer^[4].

COMPRENDRE

AGIR

OUTILLER



LA VIOLENCE **coercitive**

Le contrôle coercitif est : « un comportement violent qui cherche à **priver une personne de sa liberté, lui faisant perdre sa propre identité**. La personne qui a recours à la violence crée un monde dans lequel la personne qui subit un contrôle coercitif est constamment surveillée et critiquée ; chacun de ses mouvements est contrôlé par rapport à un ensemble de règles imprévisibles, changeantes et inconnues » [p. 12]^[23].

Le contrôle coercitif englobe les actes de coercition et de contrôle par l'entremise du recours à la force ou de la privation afin que la personne violentée obéisse à la personne ayant un comportement violent, éliminant ultimement son sentiment de liberté dans la relation, ce que Stark appelle le « fait d'être pris au piège »^[24].

Par contrôle coercitif, on entend les comportements qui visent à manipuler et à intimider un partenaire et à instiller la peur chez lui^[25].





SOUS FORME ACTIVE :

- contrôler la quantité d'argent dont l'autre dispose et la façon dont elle dépense cet argent ;
- exercer un contrôle monétaire ;
- détériorer les biens ou le mobilier de l'autre^[23];
- surveiller les activités et les déplacements quotidiens de l'autre ;
- empêcher l'autre de sortir, de voir sa famille en utilisant les mesures de confinement comme excuses ;
- contrôler ou limiter l'autonomie de l'autre^[26];
- maintenir un contrôle sur l'autre ;
- exercer un contrôle sur l'autre en mentionnant la possibilité de faire une procuration^[16];
- vouloir dominer l'autre ;
- imposer quelque chose à l'autre ;
- exiger quelque chose de l'autre ;
- chercher à contrôler le comportement de l'autre^[27];
- empêcher l'autre de dormir en lui demandant de cuisiner à des heures impossibles^[15];
- exercer une pression sur l'autre.

Attention : il y a des enjeux de contrôle dans toutes les formes, types et manifestations de VCA.

2 - AGIR

Origine des capsules vidéo

**But des capsules vidéo et retombées
pour les organismes en VC et les personnes âgées**

Scénarios des capsules vidéo

- Scénario 1 - Charlotte et Yvon
- Scénario 2 - Hélène et Ricardo
- Scénario 3 - Maryse et Simon
- Scénario 4 - Maria et Robert
- Scénario 5 - Jean et Lucie

Matériel inclus dans la trousse d'accompagnement

**Matériel à prévoir au sein des
organismes en VC**

**Ressources humaines à prévoir
au sein des organismes en VC**

**Pistes pour faire de cette diffusion
des capsules vidéo une réussite**

Formations disponibles



Origine des capsules vidéo

Pour préserver la santé des personnes âgées, qui sont plus à risque de décéder des complications liées à la COVID-19, les gouvernements du Québec et du Canada leur ont recommandé de rester à la maison^[28, 29]. En période de confinement, la VCA peut être exacerbée^[2, 30]. Plusieurs conditions peuvent être réunies, dont : préexistence d'un historique de VC, isolement social, consommation d'alcool ou de drogues, problème de santé mentale, perte d'autonomie fonctionnelle, troubles neurocognitifs, impossibilité de quitter le domicile^[3].

Durant la période de confinement, SOS violence conjugale et la Maison d'hébergement Simonne-Monet-Chartrand — deux organismes à but non lucratif dédiés à la prévention et à l'intervention en contexte de VC —, ont constaté une augmentation du nombre de demandes d'aide, mais **une diminution du nombre de demandes d'hébergement, et en ont été inquiétés**^[31]. À tout âge, la VC affecte les personnes qui la subissent, **notamment sur les plans de leur santé physique, mentale ou financière, leur bien-être, leur qualité de vie et leur sécurité**^[4, 5, 32, 33, 34, 35]. Elle entraîne aussi des répercussions sur leur famille (ex. : reproduction des modèles relationnels de leurs parents, syndrome de stress post-traumatique) et la société (ex. : coûts associés au recours aux services policiers, ainsi qu'aux systèmes judiciaires et de la santé et des services sociaux)^[36]. En période de confinement, ces conséquences peuvent être encore plus graves pour les personnes âgées violentées, notamment en raison d'un isolement social plus important^[2].

Des personnes âgées éprouvent des difficultés à dénoncer la violence qu'elles subissent, de même qu'à demander de l'aide, et ce, pour différentes raisons : honte, peur du jugement, de ne pas être crues ou des représailles, sentiment de culpabilité, valeurs liées à l'union conjugale, dépendance économique, méconnaissance des organismes en VC, services non adaptés ou non accessibles^[8, 10, 30] ou impossibilité de contacter quelqu'un pour se confier lorsque le ou la partenaire est à proximité.

Considérant la pertinence sociale et scientifique de réaliser une recherche sur cette problématique actuelle et complexe, le Centre collégial d'expertise en gérontologie [CEG|CCTT] du Cégep de Drummondville, le Living Lab en innovation ouverte (LLio) du Cégep de Rivière-du-Loup, SOS VC, la Maison d'hébergement Simonne-Monet-Chartrand, l'Équipe de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles [RAIV], ainsi que l'Institut et Haute École de la Santé La Source HES-SO ont décidé d'unir leurs forces pour réaliser cette recherche-action.

Son objectif général était de prévenir et contrer la VCA vivant à domicile en période de confinement, par une meilleure compréhension de ces situations, ainsi que la réalisation, la diffusion et l'évaluation de capsules vidéo de sensibilisation.



CINQ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ÉTAIENT VISÉS :

- Identifier et mieux comprendre les situations de VCA vivant à domicile, notamment en période de confinement ;
- Identifier des interventions visant à les prévenir et à les contrer ;
- Réaliser cinq capsules vidéo de sensibilisation s'adressant à des personnes âgées et leur entourage ;
- Diffuser les capsules vidéo, notamment auprès des personnes âgées québécoises ;
- Évaluer les capsules vidéo, leur diffusion, ainsi que leurs effets sur les personnes âgées vivant à domicile en période de confinement.

Contrairement à d'autres moyens de sensibilisation (ex. : dépliants, affiches), les capsules vidéo permettent : de rejoindre une plus large population ; d'amener les gens à s'identifier aux personnages représentés ; d'amener les personnes violentées, les personnes violentes et l'entourage à agir dans de telles situations (ex. : contacter les organismes en VC). **Les capsules permettent un apprentissage par modelage des comportements à adopter**^[37]. Il s'agit d'un apprentissage, par l'intermédiaire de l'observation du comportement d'autrui, qui permet aux observateurs de visualiser la compétence à acquérir, de découvrir les caractéristiques essentielles de la compétence, d'organiser et d'évaluer ce qu'ils savent, puis d'accorder une attention particulière aux éléments qui leur manquent ^[37, 38]. Cette observation des comportements et des compétences utiles augmente leur croyance en leurs propres capacités d'agir^[37].

Une revue des capsules vidéo existantes sur le Web^[39, 40, 41] montre qu'elles ne sont pas adaptées à une population âgée : elles mettent en scène presque exclusivement de jeunes femmes qui subissent de la violence de la part d'un homme ; elles ne présentent pas des caractéristiques qui sont plus spécifiques aux personnes âgées (ex. : valeurs liées à l'union conjugale) ; elles ne montrent pas d'interventions visant à prévenir ou à contrer les situations de VCA ; elles ne sont pas adaptées en termes de contenu, de visuel et d'accessibilité à un auditoire âgé. Cela est corroboré par nos partenaires des milieux de pratique (*SOS VC et Maison d'hébergement Simonne-Monnet-Chartrand*).

Les capsules vidéo *La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite : comprendre, agir et outiller !* s'appuie sur les propos de 14 intervenants en VC, de huit régions du Québec, rencontrés lors d'entrevues. Ces derniers ont partagé des situations de VCA vivant à domicile, notamment en période de confinement, ainsi que des interventions pour les prévenir ou les résoudre. Rencontrer en entrevue des personnes âgées vivant une situation de VC n'aurait pas été possible en raison de plusieurs facteurs : difficulté de les joindre accentuée en période de confinement, enjeux éthiques et de sécurité que cela soulève, etc. L'analyse de ces situations et de ces interventions ont permis de créer les scénarios contenus dans les cinq capsules vidéo de sensibilisation.

De plus, les cinq capsules vidéo ont été réalisées, diffusées et évaluées en impliquant des acteurs concernés par ces situations de VCA (personnes âgées, intervenants en VC). Un processus itératif a été privilégié. Ce processus a permis de leur présenter les capsules vidéo, de recevoir leur rétroaction par rapport à celles-ci et de les bonifier, de manière qu'elles soient adaptées à un auditoire âgé et qu'elles répondent aux besoins des intervenants en VC. Au total, 22 personnes âgées et 10 intervenants en VC ont participé à ces rencontres. Voici quelques uns des commentaires recueillis :



« Très intéressant d’avoir le point de vue des personnes auteures de violence, c’est rare »

(INTERVENANT EN VIOLENCE CONJUGALE)

« Côté très humain de la vidéo, ça vient chercher des émotions et ça m’a amenée à m’identifier à leurs histoires. C’est quelque chose qu’on ne retrouve pas nécessairement dans les autres outils et vidéos existants pour la VC »

(INTERVENANT EN VIOLENCE CONJUGALE)

« La prise de vue est captivante pour le public. Les acteurs sont attachants et jouent bien leur rôle. Je croyais qu’il s’agissait d’un vrai couple au début du premier vidéo. Je n’hésiterais pas à les partager sur les réseaux sociaux »

(INTERVENANT EN VIOLENCE CONJUGALE)

« Plusieurs personnes croient encore que la VC se résume aux violences physiques. Les capsules amènent à réfléchir sur plusieurs types de violences »

(PERSONNE ÂNÉE)

« J’ai beaucoup apprécié que l’on témoigne des aidantes et des immigrantes. Important dans la sensibilisation et l’aide requise »

(PERSONNE ÂNÉE)



« Tellement crédible que je me demandais si c'était des acteurs ou pas. Les histoires et informations présentées me faisaient penser aux histoires que nous entendons quotidiennement en maison d'hébergement »

(INTERVENANT EN VIOLENCE CONJUGALE)

« J'ai trouvé les capsules très touchantes et déculpabilisantes pour les victimes, en leur faisant voir des situations de vie réelles probablement proches des leurs parce que ce sont des situations différentes une de l'autre. Parfois on ne pense pas vivre une telle situation tant qu'on ne se le fait pas dire »

(PERSONNE ÂÎNÉE)

« En tant que personne âgée, ma capacité à tolérer des « travers » ou des habitudes qui apparaissent avec le temps s'est accrue. Je ne suis pas victime de VC mais je sais que si on ne se parle pas des petits changements « pernicieux » dès qu'on les reconnaît, ils peuvent devenir source de conflit et dégrader la relation »

(PERSONNE ÂÎNÉE)

« On connaît peu les autres outils. Il s'agit des publicités du gouvernement je suppose. Les capsules sont beaucoup plus intéressantes et elles encouragent plus à agir »

(PERSONNE ÂÎNÉE)

COORDONNÉES :

Pour de plus amples informations sur la recherche-action **Violence au sein des couples âgés vivant à domicile en période de confinement : renforcer le sentiment de sécurité par une meilleure compréhension de ces situations et la réalisation, la diffusion et l'évaluation de capsules vidéo de sensibilisation**, nous donner votre rétroaction par rapport aux capsules vidéo, ou encore un besoin de formation, contactez-nous :

Nathalie Mercier

Directrice
Centre collégial d'expertise en gérontologie
cceg.ca
Cégep de Drummondville
T. 819.478.4671, poste 4110
C. 819.314.2291
nathalie.mercier@cegepdrummond.ca

Marie-Ève Bédard, Ph. D.

Chercheure principale
Centre collégial d'expertise en gérontologie
cceg.ca
Cégep de Drummondville
T. 819.478.4671, poste 4112
C. 819.350.8814
marie-eve.bedard@cegepdrummond.ca





But des capsules vidéo et retombées pour les organismes en VC et les personnes âgées

Les capsules vidéo de sensibilisation **La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite : comprendre, agir et outiller !** visent à prévenir et à contrer la VCA vivant à domicile en période de confinement. Elles mettent en lumière des situations de VCA, des interventions pour les prévenir et les contrer, ainsi que des références vers des organismes en VC.

À DESTINATION DES ORGANISMES EN VC :

Les **organismes** en VC disposeront de capsules vidéo de sensibilisation **afin de mieux prévenir et contrer la VCA vivant à domicile lors d'une période de confinement, mais aussi de post-confinement**. Ils pourront les intégrer à leur programme de prévention, afin de bonifier leurs actions de sensibilisation auprès de la population âgée ou de la population en général. Ces capsules contribueront à mieux comprendre cette VCA, ainsi qu'à identifier et à mettre en œuvre des interventions visant à la prévenir et à la contrer. En ce sens, elles aideront les organismes, ainsi que les personnes âgées, les proches et les personnes témoins, à agir plus précocement, même avant qu'un climat de violence s'instaure. Lorsque des situations de VCA surviendront, les capsules contribueront à mieux les repérer, ainsi qu'à mieux intervenir pour y mettre fin et éviter qu'elles se reproduisent.

À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES :

Les capsules vidéo permettront aussi aux personnes âgées **de mieux reconnaître la violence pouvant survenir au sein de leur couple**, en tenant compte du rôle joué par leur partenaire de vie et du soutien dont elles peuvent bénéficier (ex. : entourage, organismes en VC). Elles pourront savoir que **la VCA n'est pas une fatalité, qu'il est possible d'agir**, même à un âge avancé, **qu'il existe des organismes en VC** et que leurs services s'adressent aussi aux personnes âgées, qu'il est possible de contacter ces organismes si la situation se détériore ou en cas de sentiment de danger, etc. Ces capsules vidéo pourront contribuer à diminuer le sentiment de vulnérabilité vécu par des personnes âgées, en les informant et en les outillant^[42]. Ceci contribuera à augmenter leurs capacités de se défendre contre cette VC^[32]. De même, leur estime d'elles-mêmes, leur pouvoir d'agir et leur sentiment de sécurité seront renforcés — conditions essentielles au maintien de leur autonomie, à leur bien-être et à leur qualité de vie^[43, 44]. Plus les personnes âgées possèdent l'information nécessaire pour agir, plus elles sont en mesure de prendre des décisions éclairées (ex. : faire appel aux organismes en VC)^[45]. En résumé, elles pourront se dire :

«Je me sens plus en sécurité, car je sais que je ne suis pas seule, que je peux demander de l'aide, que des professionnels ont déjà rencontré des situations comme la mienne et peuvent me proposer des interventions adaptées».



Scénarios des capsules vidéo

UTILISATEURS DES CAPSULES VIDÉO

Les capsules vidéo s'adressent aux personnes âgées et à leur entourage et peuvent être utilisées par des intervenants en VC.

Elles sont un outil novateur de sensibilisation, d'éducation et de partage des connaissances avec la population. Les personnes qui désireront en apprendre davantage sur la VCA vivant à domicile en période de confinement, ainsi que les façons de la prévenir et de la contrer pourront utiliser cet outil, dont : les personnes qui œuvrent au sein des organismes en VC québécois, canadiens et internationaux, mais aussi, plus largement, dans des organismes d'aînés, et les enseignants ou professeurs des futurs travailleurs de ces organismes.

Les organismes en VC québécois, canadiens et internationaux, mais aussi plus largement les organismes d'aînés, pourront intégrer les capsules vidéo à leur programme de prévention, afin de bonifier leurs actions de sensibilisation auprès de la population âgée ou de la population en général.

SCÉNARIOS DES CAPSULES VIDÉO

Les capsules vidéo proposent **cinq scénarios** réalisés dans une esthétique de **faux documentaire**, comme si les personnes âgées étaient invitées sur un plateau pour parler de leur couple, de leur histoire d'amour et de la façon dont elles ont vécu la pandémie et le confinement. On voit l'arrivée des protagonistes, le moment où on les accueille, quand les techniciens leur installent les micros-cravates et qu'ils se font maquiller. Dans chacun des cas, graduellement, **on sent le ton amusant qui se transforme en rires jaunes**, en sourires forcés, en sentiment de malaise. On voit alors apparaître la VCA.

Dans ces capsules vidéo, on ne voit pas seulement la personne âgée qui subit de la VC, mais aussi la personne qui en commet, sauf dans le scénario de Maryse, où elle est seule. On voit que **ces personnes ayant un comportement violent peuvent avoir l'air sympathiques**, ce qui contribue à **démystifier** le fait qu'elles ont toujours l'air méchantes ou que c'est écrit dans leur visage qu'elles commettent de la VC.

Les scénarios proposés dans les capsules vidéo sont présentés ci-dessous. Sous chacun d'eux, vous trouverez des points de discussion à aborder avec les personnes âgées ou les intervenants en VC qui participent aux activités de sensibilisation.



SCÉNARIO 1 - Charlotte et Yvon



Charlotte est une femme aînée qui subit de la **violence physique et psychologique**, ainsi que du **contrôle**, de la part de son conjoint Yvon. Elle illustre le patriarcat et une situation de danger, qui amène Charlotte à appeler les services policiers. Dans ce scénario, on voit que Charlotte ne veut pas se séparer de son chat Mumu.

- Informez les personnes aînées sur les services ou les personnes disponibles pour la prise en charge des animaux dans une situation de VC (ex. : société protectrice des animaux [SPA], famille). Des personnes aînées hésitent à demander de l'aide par peur de devoir se séparer de leur animal.



SCÉNARIO 2 - HÉLÈNE ET RICARDO



Hélène est une femme aînée qui subit de la **violence psychologique et du contrôle** de la part de son conjoint Ricardo, professeur émérite à l'université. Ce dernier dénigre l'apparence physique d'Hélène et développe un sentiment de jalousie. Hélène est au bout du rouleau, craint de perdre tous ses acquis, mais décide d'appeler en cachette un organisme en VC.

- Quand vous aborderez la violence psychologique avec les personnes aînées qui visionneront les capsules vidéo, n'hésitez pas à nommer les attitudes ou les comportements qui y sont associés (ex. : insultes, moqueries, propos dégradants) puisque ce type de violence est moins visible et plus subtile que la violence physique notamment, et plus difficile à reconnaître.
- Dans ce scénario, on voit un couple d'un niveau socioéconomique élevé. Vous pouvez aborder avec les participants le fait que la VCA peut se produire dans tous types de couples, peu importe le niveau socioéconomique.



SCÉNARIO 3 - Maryse et Simon



Maryse est une femme aînée qui subit de **la violence sexuelle, physique et psychologique** de la part de son conjoint Simon. Ce dernier demande à Maryse de reproduire des scènes sexuelles qu'il a vues sur le Web et la dénigre. Maryse fait ce qu'il veut pour avoir la paix, mais la situation revient toujours, et vite. Maryse consulte le site Web d'un organisme en VC et se reconnaît dans les informations présentées. Elle décide d'y faire appel.

- Cette capsule vidéo est difficile sur le plan émotionnel. Il est préférable de ne pas la présenter en premier aux personnes aînées.
- Dans la discussion avec les participants, vous pouvez déconstruire le devoir conjugal et marital, puis donner des notions sur le consentement.
- Vous pouvez expliquer que la pornographie, ce n'est pas la vie ! Dans la pratique de la sexualité, il n'y a pas que la génitalité : caresser les zones érogènes, s'embrasser, avoir une histoire qui mène à de la sexualité, comme un souper où on s'est touchés, frôlés et où on a eu le goût d'aller plus loin. Il ne faut pas oublier que des personnes aînées ont vécu l'époque des jaquettes à trous, de l'acte de l'amour dans le noir, ces pratiques étant associées au péché et à la reproduction. Des femmes disaient à leur fille, le jour du mariage : « Tu te laisseras faire ». L'éducation sexuelle de l'époque ...
- Vous pouvez spécifier ces trois points importants :
 - Échanger sur vos désirs ;
 - S'assurer du consentement des deux partenaires ;
 - Respecter l'échange sexuel consenti.



SCÉNARIO 4 - Maria et Robert



Maria est une femme aînée originaire de la République dominicaine. Elle vient s'installer chez son conjoint Robert, au Québec. Ce dernier fait tout pour qu'elle ne manque de rien. Robert manque de confiance en lui et craint que Maria le quitte. Il l'isole de sa famille, ne veut pas qu'elle sorte, et la menace de lui couper les vivres. Il exerce une **violence psychologique et un contrôle** sur Maria. Elle trouve un organisme en VC pour aider son couple.

- Vous pouvez mentionner aux participants qu'il existe des ressources d'aide pour les personnes violentées ou ayant un comportement violent (homme ou femme).



SCÉNARIO 5 - Jean et Lucie



Lucie est une femme aînée proche aidante **violente psychologiquement et physiquement**, puis négligente envers Jean, son mari, en perte d'autonomie physique. Ce dernier se déplace avec un déambulateur, est plus lent et moins habile. Il a besoin d'aide dans ses activités de la vie quotidienne. Lucie se sent de plus en plus fatiguée, stressée, et en vient à abandonner Jean. Ce dernier rencontre un pharmacien qui l'oriente vers un organisme en VC.

- Vous pouvez aborder le fait que des femmes peuvent être violentes envers leur conjoint. Même s'il s'agit d'une situation de proche aidance, dans laquelle il y a un épuisement, la violence n'est pas justifiable.
- Lorsqu'un épuisement se fait sentir, et même avant que cela ne se produise, il est conseillé de contacter un organisme en proche aidance pour se faire aider. Vous pouvez suggérer aux participants d'appeler la ligne d'intervention téléphonique **Info-Aidant au 1-855-852-7784**.

Pour votre activité de sensibilisation, vous pouvez sélectionner une ou plusieurs capsules vidéo, puis discuter des différents types, formes et manifestations de VCA. Vous pouvez mentionner aux participants que, s'ils veulent en connaître davantage sur le sujet, il y a cinq capsules vidéo disponibles. Elles sont un outil pour ouvrir la discussion, réfléchir et démystifier la VCA. Vous pouvez aussi utiliser les messages clés [cf. annexe 2] pour alimenter les discussions et la sensibilisation.



Matériel inclus dans la trousse d'accompagnement

UN LIEN WEB GRATUIT POUR ACCÉDER AUX CINQ CAPSULES VIDÉO

lien des capsules vidéos

DES DOCUMENTS À IMPRIMER, DISPONIBLES EN ANNEXES DE LA TROUSSE :

- Deux **documents expliquant différentes façons de visionner les capsules vidéo**. Vous n'avez qu'à choisir votre façon de procéder et suivre la feuille d'instruction :
 - Vous souhaitez que les personnes âgées ou les intervenants en VC puissent visionner les capsules vidéo par eux-mêmes, choisissez : « Activité individuelle »;
 - Vous souhaitez organiser une activité de groupe en projetant les capsules vidéo sur un seul grand écran, choisissez : « Activité de groupe ».
- Des **messages-clés** s'adressant aux personnes âgées violentées, aux personnes âgées ayant un comportement violent ou aux personnes témoins de VCA pour favoriser une prise de conscience et une connaissance des possibilités d'actions accessibles. Ils peuvent être utilisés par les intervenants en VC lors d'activités de sensibilisation.
- Des **interventions à privilégier** pour prévenir et contrer la VCA découlant de la recherche-action :
 - Pour les intervenants en VC;
 - Pour les personnes âgées;
 - Pour les personnes témoins.
- Une liste des **ressources d'aide**.
- Une **affiche pour promouvoir des activités ou des temps de visionnement** des capsules vidéo, qui peut être modifiée (ex. : date, lieu).
- Des cartes **La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite!** à remettre aux personnes qui auront visionné les capsules vidéo, afin de créer un sentiment d'appartenance - adhésion, identification, implication - envers cette sensibilisation.



Matériel à prévoir au sein des organismes en VC

UN ORDINATEUR OU UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE,

les participants peuvent également visionner les capsules vidéo **sur leur téléphone cellulaire.**

DES ÉCOUTEURS,

s'il s'agit d'une pièce avec plusieurs ordinateurs ou tablettes électroniques.

DES DOCUMENTS À IMPRIMER,

que vous trouverez en annexe de la trousse.

UN PROJECTEUR,

ainsi qu'un grand écran et un micro pour les activités de groupe.

Ressources humaines à prévoir au sein des organismes en VC

Pour diffuser les capsules vidéo, il importe de se poser les deux questions suivantes :

- **Qui est la meilleure personne pour faire vivre les capsules vidéo au sein de l'organisme en VC ?**
- **Qui est la meilleure personne pour recueillir les situations problématiques si des personnes ayant visionné les capsules vidéo ont besoin de se confier ?**

Il peut s'agir de la même personne ou de personnes différentes.

La personne dédiée à faire vivre les capsules vidéo au sein de l'organisme en VC peut être un employé. Cette personne pourra, notamment, en faire la promotion, animer des activités de sensibilisation, expliquer le fonctionnement des capsules vidéo, si des participants ont des questions. Il est important que la personne responsable de faire vivre les capsules vidéo prenne connaissance de la trousse d'accompagnement.

La personne responsable de recueillir les situations problématiques peut aussi être un employé. Cette personne pourra, entre autres, écouter et soutenir des participants, s'ils vivent, ont vécu ou ont été témoins d'une telle situation, et les aider à trouver des solutions. Il est important que cette personne détienne une formation psychosociale; représente une personne de confiance auprès de laquelle les participants pourront se confier; intervienne de façon confidentielle.



Pistes pour faire de cette diffusion des capsules vidéo une réussite

Que vous choisissiez l'une ou l'autre des façons de diffuser les capsules vidéo, la promotion, l'implication du milieu, ainsi que le suivi à moyen et à long terme sont des éléments essentiels pour favoriser la sensibilisation escomptée. Voici des pistes pour y arriver :

- Multipliez les activités ou les temps de diffusion des capsules vidéo pour sensibiliser le plus d'intervenants et de personnes aînées possible à la VCA, à ses conséquences et aux moyens de la prévenir et de la contrer ;
- Organisez des journées thématiques ou des discussions sur la VCA régulièrement afin de vous assurer que les divers intervenants restent alertes à celle-ci au fil du temps.

Formations disponibles (des frais sont applicables)

Le Centre collégial d'expertise en gérontologie [CCEG|CCTT] du Cégep de Drummondville et ses partenaires peuvent vous offrir les services suivants :

- Accompagner les personnes responsables des organismes en VC dans l'utilisation et la diffusion des capsules vidéo ;
- Former et outiller des personnes-ressources à l'intérieur des organismes. Celles-ci auraient comme mandat, notamment, de recevoir, d'écouter et d'accompagner les employés ou les personnes aînées qui vivent, ont vécu ou ont été témoins d'une situation de VCA ;
- Organiser des activités de sensibilisation : animation, visionnement des capsules vidéo, rétroaction et discussion ;
- Présenter une conférence sur le thème de la VCA, notamment, celle vécue au sein des couples âgés vivant à domicile en période de confinement.

D'autres formations sont aussi disponibles, selon les besoins. Veuillez consulter la section **Coordonnées** de la présente trousse, pour plus d'informations.

3 - OUTILLER

Fiches d'activités

Messages-clés

**Interventions pour prévenir
et contrer la VCA**

Ressources d'aide

Affiche promotionnelle et carte



OUTILLER - ANNEXE 1

FICHE 1 - **Activité individuelle**

VISIONNEMENT DES CAPSULES VIDÉO DE FAÇON INDIVIDUELLE

Vous aimez visionner des capsules vidéo ? Vous voulez en apprendre davantage sur la violence conjugale chez les personnes âgées (VCA) ?



Nous vous proposons :

La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite : comprendre, agir et outiller !



Des capsules vidéo qui visent à sensibiliser les personnes âgées et les intervenants en VC à la VCA vivant à domicile lors d'une période de confinement, mais aussi de post-confinement, à ses conséquences et aux moyens de la prévenir et de la contrer.

MODE D'EMPLOI

- Prévoyez 20 minutes pour visionner les cinq capsules vidéo. Vous pouvez visionner les cinq capsules vidéo ou en sélectionner une ou plusieurs pour une activité ;
- Ouvrez votre ordinateur, votre tablette électronique ou votre téléphone cellulaire. Assurez-vous que le son est en fonction ;
- Rendez-vous sur : [lien des capsules vidéos](#)
- Cliquez sur une capsule vidéo pour l'écouter ;
- Invitez vos amis, vos voisins, vos proches et mêmes vos collègues à visionner les capsules vidéo.

Plus il y aura de personnes sensibilisées, plus il sera facile de prévenir et contrer la VCA vivant à domicile lors d'une période de confinement, mais aussi de post-confinement.



ANNEXE 1

FICHE 2 - **Activité de groupe**

ANIMATION DES CAPSULES VIDÉO EN GROUPE

Vous aimez visionner des capsules vidéo ? Vous voulez en apprendre davantage sur la violence conjugale chez les personnes âgées (VCA) ?



Nous vous proposons :

La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite : comprendre, agir et outiller !



Des capsules vidéo qui visent à sensibiliser les personnes âgées et les intervenants en VC à la VCA vivant à domicile lors d'une période de confinement, mais aussi de post-confinement, à ses conséquences et aux moyens de la prévenir et de la contrer.

MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur principal ;
- Le lien Web vers les capsules vidéo ;
- Un projecteur ;
- Un grand écran ;
- Un micro pour l'animation, s'il y a lieu ;
- Des chaises ;
- Une affiche pour faire la promotion de l'activité *(cf. annexe 5 de la trousse)* ;
- Des cartes **La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite !** imprimées sur du carton *(cf. annexe 5 de la trousse)* ;
- Les documents avec les interventions pour prévenir et contrer la VCA imprimées sur du papier *(cf. annexe 3 de la trousse)*.



Étapes de préparation

- Déterminez qui sera l'animateur de l'activité;
- Identifiez à l'avance la personne responsable de rencontrer les personnes qui vivent, ont vécu ou ont été témoins de situations problématiques, dont des situations de VCA, et qui ont besoin d'en parler après avoir visionné les capsules vidéo;
- Visionnez les capsules vidéo [animateur] pour vous familiariser avec leur contenu. Prévoyez 20 minutes pour visionner les cinq capsules vidéo, ou celles que vous voulez utiliser pour l'activité;
- Ciblez les personnes que vous désirez sensibiliser (personnes âgées, intervenants en VC, etc.);
- Déterminez le moment où vous souhaitez proposer les capsules vidéo : lors d'un événement particulier, comme la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, qui se déroule le 25 novembre, ou la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, le 15 juin; ou tout simplement lors d'une invitation spéciale à venir découvrir les capsules vidéo;
- Choisissez le lieu, la date et l'heure de l'activité;
- Préparez les affiches promotionnelles. Installez-les une semaine avant l'activité dans des endroits fréquemment visités de l'organisme;
- Recueillez les inscriptions si l'espace est limité;
- Imprimez et découpez les cartes **La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite !**, ainsi que les documents des interventions à privilégier pour prévenir et contrer la VCA sur du papier format lettre (8½ X 11).

La journée même de l'activité, avant l'arrivée des participants

- Installez l'ordinateur, le projecteur et l'écran;
- Rendez-vous sur : [lien des capsules vidéos](#)
- Essayez le micro et faites des tests de son (capsules vidéo et micro);
- Ayez en main les cartes **La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite !** et les documents des interventions à privilégier pour prévenir et contrer la VCA à remettre aux participants à la sortie;
- Ayez en main la liste des personnes inscrites, s'il y a lieu.

Lors de l'activité

- Accueillez les participants et expliquez au groupe l'importance et la pertinence de visionner les capsules vidéo **La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite : comprendre, agir et outiller !** Il s'agit d'une façon de sensibiliser les personnes âgées et les intervenants en VC à la VCA, à ses conséquences et aux moyens de la prévenir et de la contrer ;
- Visionnez les capsules vidéo. Vous pouvez visionnez les cinq capsules vidéo ou en sélectionner une ou plusieurs pour une activité ;
- Après leur visionnement, recueillez les commentaires des participants ;
- Amorcez une discussion sur le sujet de la VCA (cf. points à aborder dans la section scénarios des capsules vidéo de la trousse). Vous pouvez guider les participants vers de l'information et des ressources complémentaires ;
- Remettez les cartes et les documents des interventions à privilégier pour prévenir et contrer la VCA aux participants à la sortie ;
- Invitez les participants à parler des capsules vidéo à leurs amis, à leurs vos voisins, à leurs proches et mêmes à leurs collègues.

Plus il y aura de personnes sensibilisées, plus il sera facile de prévenir et contrer la VCA vivant à domicile lors d'une période de confinement, mais aussi de post-confinement.





Ces messages-clés s'adressent aux personnes âgées violentées, aux personnes âgées ayant un comportement violent ou aux personnes témoins de VCA. Ils visent à favoriser une prise de conscience et une connaissance des possibilités d'actions accessibles. Ils peuvent être utilisés par les intervenants en VC lors d'activités de sensibilisation.

FICHE 1 - Messages clés à destination d'une personne âgée violentée

MESSAGES DIRECTS À LA PERSONNE ÂNÉE VIOLENTÉE

- Tu vis de la VCA ;
- Ça peut t'arriver à toi aussi. Ça n'arrive pas qu'aux autres ;
- Ta vie est importante, elle a de la valeur ;
- Ton intégrité vaut plus que des meubles ;
- Tu as droit à l'amour et à une relation saine. Cela est valide, peu importe ton âge, même si tu as enduré cette violence toute ta vie, tu as le droit de ne plus l'accepter ;
- Ne pas t'effacer, être vivante ;
- Tu peux dire que ça suffit ;
- Maintenant, stop, pars, arrête !
- Il est possible d'agir, il y a des solutions ;
- Parler de ta situation ne veut pas nécessairement dire quitter ta maison, ton mari ou ta femme ;
- Si tu as peur, appelle la police ;
- Quand tu es en danger, appelle la police ;
- Ce n'est pas parce que tu mets fin à la VCA que tu vas vieillir seule ;
- Tu n'es pas seule ;
- C'est inadéquat, c'est inacceptable, tu ne peux pas rester là.

MESSAGES PLUS GÉNÉRAUX À LA PERSONNE ÂÎNÉE VIOLENTÉE

- La VCA existe ;
- La VC n'arrête pas à l'âge de la retraite ;
- La VCA n'est pas que des coups ;
- Le sexe n'est pas un devoir conjugal ;
- Les hommes et les femmes âgées peuvent être violentés ;
- La VCA peut se produire en contexte de proche aidance ;
- Les féminicides et les homicides existent aussi chez les personnes âgées ;
- Les personnes âgées violentées ont les mêmes droits que les personnes plus jeunes ;
- La VCA touche tout le monde, peu importe le statut social ;
- Il faut que la VCA s'arrête !





FICHE 2 - Messages clés à destination d'une personne âgée violente

MESSAGES DIRECTS À LA PERSONNE ÂÎNÉE AYANT UN COMPORTEMENT VIOLENT

- Tu commets de la VCA;
- Ton comportement violent peut causer du tort à l'autre;
- Il est possible d'agir, pour réparer tes torts. Il y a des solutions;
- Parler de ta situation ne veut pas forcément dire quitter ta maison, ton mari ou ta femme.

MESSAGES PLUS GÉNÉRAUX À LA PERSONNE ÂÎNÉE AYANT UN COMPORTEMENT VIOLENT

- La VCA existe;
- La VCA n'arrête pas à l'âge de la retraite;
- La VCA n'est pas que des coups;
- Les hommes et les femmes peuvent commettre de la VCA.



FICHE 3 - Messages clés à destination d'une personne témoin de VCA

MESSAGES DIRECTS À LA PERSONNE TÉMOIN

- Tu es témoin d'une situation de VCA;
- Il est possible d'agir, il y a des solutions;
- Tu peux faire une différence, être là, écouter et soutenir la personne violentée.

MESSAGES PLUS GÉNÉRAUX À LA PERSONNE TÉMOIN

- La VCA existe;
- La VCA n'arrête pas à l'âge de la retraite;
- La VCA n'est pas que des coups;
- Les hommes et les femmes peuvent commettre de la VCA.



FIGHE 1 - Interventions pour prévenir et contrer la VCA

Les interventions proposées ci-après sont des suggestions de comportements à adopter pour prévenir et contrer la VCA. Elles s'appuient sur des connaissances acquises dans la recherche-action.

POUR LES INTERVENANTS EN VC

Sensibiliser la population générale à la VCA

- Lever les tabous envers la VCA (ex. : la VCA existe et elle peut prendre différentes formes);
- Parler de la VCA, en utilisant différents moyens (ex. : capsules vidéo, affiches), à différents endroits (ex. : organismes d'aînés, organismes en VC, écoles);
- Faciliter l'accès à de l'information pour obtenir du soutien, telles que les lignes d'intervention téléphonique **SOS violence conjugale** (1-800-363-9010), **Ligne Aide Abus Aînés** (1-888-489-2287), **Ligne Info-Aidant** (1-855-852-7784).

La sensibilisation pourra aider les personnes aînées à se reconnaître, à surmonter la honte et la culpabilité, et à dénoncer leur histoire de VC. Il est à noter que des intervenants en VC peuvent recevoir des confidences lors d'activités de sensibilisation.

Intervenir auprès de la personne aînée violentée (plus spécifiquement pour les femmes)

- Faire des interventions téléphoniques, dont de l'écoute empathique. Des femmes aînées veulent être écoutées, car leur famille n'est plus là, les enfants ne veulent plus entendre parler de la situation, ou se positionnent du côté du père. Voici un exemple de discours à privilégier :

«Une aide peut vous être apportée même si vous ne souhaitez pas entamer de procédures officielles. Nous voulons vous offrir une écoute empathique et bienveillante, afin de déterminer quelles sont vos options. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous accompagner vers les différentes ressources et vous proposer des pistes de solutions. Nous voulons vous aider et l'accompagnement sera fait dans le respect de vos besoins et de vos limites»

- Faire rendre compte aux femmes que, ce qu'elles vivent, c'est de la VC et que ce n'est pas «normal». Des femmes aînées vivent de la VC et ne le savent pas. Vous pouvez leur dire :



«Ce que tu vis, ce sont des attitudes violentes. Tu n'es pas la seule à vivre ça. Si je le vivais aussi, j'aurais des problèmes d'estime de moi. Ce n'est pas toi le problème. C'est une des conséquences de ce que tu vis»

- Leur mentionner que vous reconnaissez leur situation, que vous les croyez;
- Les accompagner à leur rythme, selon leurs spécificités et leurs besoins de sécurité, de procédures de divorce, de plainte, de résiliation de bail, de relocalisation, etc. Rappeler la confidentialité des démarches et que celles-ci se font avec l'accord de la personne violentée ;
 - Les animaux de compagnie sont souvent un frein pour les personnes âgées à quitter le milieu violent. Prendre cet élément en considération et aider la personne à trouver une solution pour l'animal afin de faciliter le processus;
 - Diminuer les inquiétudes et le stress des personnes âgées violentées qui souhaitent agir (ex. : en cas d'intervention de la police, si possible, demandez une voiture fantôme; proposer de l'aide pour entreposer les meubles; accompagner la personne âgée dans les procédures légales et financières). Ce sont souvent des freins à l'idée de quitter la situation de VC;
 - Être conscient, dans ses interventions, des spécificités des situations de VCA et des valeurs propres à leur génération (ex. : importance du mariage « pour le meilleur et pour le pire »);
- Leur donner des choix, comme d'avoir accès à du soutien anonyme, de participer à un groupe de parole, de faire affaire avec des services policiers ou un avocat, et leur faire confiance dans le fait qu'elles prennent les meilleurs choix pour elles, pour leur vie. Il importe de cultiver la confiance et l'estime de soi des femmes et de leur apprendre à croire en elles;
- Respecter leur autodétermination en assumant qu'elles sont capables de reprendre du pouvoir sur leur vie, d'agir (« tu es capable »). Il faut éviter de décider à leur place, puisque le partenaire le fait déjà;
- Créer un lien de confiance avec elles pour que les femmes reprennent du pouvoir sur leur vie, aient le goût de parler de leur réalité, de trouver des stratégies pour leur permettre d'avoir une belle vie. Il faut prendre en compte leur histoire de vie, leur vécu (ex. : l'éducation des enfants se faisait avec des corrections physiques);
- Accueillir les informations dans le non-jugement;
- Éviter les interventions infantilisantes;
- Faire attention à son non verbal;
- Encourager l'expression des émotions;
- Encourager le changement, mais ne pas les brusquer, car elles ont travaillé fort toute leur vie pour protéger leur famille dans des contextes difficiles.



- Il faut éviter de les faire sentir coupables de rester dans une situation de VC, en leur disant par exemple : « Vous auriez pu partir bien avant ». Il faut éviter de les culpabiliser ;
- Valider l'émotion de la personne violentée et son désir d'agir, même après une longue relation de VC. La femme a droit à une relation saine et à l'amour, peu importe son âge. Elle est en droit de ne plus accepter un comportement même si elle l'a accepté toute sa vie. Être conscient que certaines situations (ex. : départ des enfants, retraite, problèmes de santé, confinement) peuvent modifier ou intensifier les comportements violents ;
- Les éduquer : à la VCA, à sa dynamique et à ses manifestations ; au fait que la VC n'est pas le résultat du stress, de la colère, mais bien d'un choix de comportement ; à l'affirmation ; à la communication ; aux limites ; à la reprise du pouvoir sur leur vie ; à l'empathie ; au fait de prendre soin d'elle ; à avoir des pensées positives ; aux troubles neurocognitifs et aux comportements violents ; à l'autonomie financière ; au patrimoine ; etc.
- Leur donner des outils et des scénarios de protection si elles veulent retourner avec le partenaire. Elles peuvent apprendre à se protéger en présence du conjoint.
- Mettre en place un filet de sécurité et des scénarios de protection. Par exemple :
 - Utiliser des mots codes avec la personne violentée ;
 - Demander un bracelet d'urgence médicale, qui peut étendre ses fonctions à une situation de VCA ;
 - Créer des demandes d'aide sous forme de concours dans des endroits généralement fréquentés par les personnes âgées (ex. : salon de coiffure : gagnez une mise en plis). Le petit formulaire à remplir constitue la demande d'aide ;
 - Créer un système d'objets perdus (ex. : foulards). Si on a besoin d'aide, on rapporte l'objet à l'accueil ou à une personne-ressource qui pourra aider la personne violentée ;
 - Identifier une personne de confiance à qui on pourrait laisser une trousse de secours (ex. : argent, vêtements).
- Prévoir des activités pour contrer l'isolement des femmes âgées (ex. : ateliers d'art, yoga), qu'elles renouent avec un intérêt et retrouvent une estime d'elles-mêmes et un équilibre.
- Soutenir les femmes proches aidantes qui continuent de subir de la VC. Être conscient que la situation de proche aidance peut mener à de la VCA.



Intervenir auprès de la personne aînée ayant un comportement violent (plus spécifiquement pour les hommes)

- Parler du fait qu'il n'y a pas d'âge pour changer ses comportements conjugaux ou familiaux;
- Favoriser l'autodétermination de l'homme aîné;
- Respectez son rythme à saisir des concepts qui, culturellement, sont moins de son temps;
- Garder le contact téléphonique avec lui, afin de le conscientiser à l'impact de ses actions pour lui, comme la perte de sa relation ou de ses liens familiaux;
- Miser sur une conscientisation de la personne ayant un comportement violent : reconnaissance que ses comportements constituent de la VCA et qu'ils causent du tort à l'autre;
- Soutenir la conjointe ou la personne de la famille qui appelle à l'organisme en VC, en lui transmettant de l'information sur le travail en cours avec l'homme aîné et la mise en place d'un scénario de sécurité pour la protéger;
- Donner la possibilité de ne pas accepter un comportement sans condamner la personne au complet.

Intervenir en contexte de pandémie

- Adapter les interventions en fonction du confinement et des mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec. Par exemple, faire de courtes interventions téléphoniques auprès de la personne violentée, pour lui donner des outils pour se protéger, lorsque la personne ayant un comportement violent est sortie marcher;
- Modifier certaines activités des organismes en VC, comme de réaliser des ateliers en ligne plutôt qu'en présentiel;
- Mettre en place une personne-ressource pour faire du réseautage au sein de la communauté et faire connaître les organismes en VC. Un lien peut être créé avec les travailleurs de milieux;
- Mettre en place des initiatives pour informer les personnes aînées des ressources existantes, par des publications dans les journaux, à la radio, sur les médias sociaux, des aimants à frigo ou du porte-à-porte;
- Demander aux pharmacies et aux épiceries d'afficher des messages sur la VC (ex. : « **La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite !** »), puis de mettre un téléphone à la disposition des personnes violentées pour qu'elles puissent appeler et demander de l'aide;
- Faire des sorties dans les médias pour rappeler à quel point les maisons d'hébergement sont accessibles et sécuritaires 24/7. Il faut aussi démystifier l'offre de services des maisons d'hébergement;



- Garder le contact avec les personnes qui ont été hébergées pour savoir comment elles vivent la situation pandémique;
- Se servir du téléphone comme moyen d'intervention pour maintenir le contact.

Intervenir auprès des enfants adultes

- Éviter de minimiser ce que la personne violentée vit;
- Appeler un organisme en VC pour avoir de l'information. Vous pouvez accompagner la personne violentée pour prendre un rendez-vous ou pour valider s'il s'agit d'une bonne ressource pour elle ou son partenaire;
- Considérer les options si la personne violentée doit quitter la personne ayant un comportement violent, et que les enfants doivent jouer un rôle de proche aidant, ou assumer des dépenses.



FICHE 2 - Interventions pour prévenir et contrer la VCA

POUR LES PERSONNES ÂNÉES

Que faire si vous êtes une personne âgée violentée ?

- Si vous avez besoin d'une aide immédiate, **contactez le 911**^[46];
- Si vous avez besoin de soutien, d'écoute ou de conseils concernant les démarches à suivre, contactez **SOS violence conjugale au 1-800-363-9010**. Cette ligne d'écoute est confidentielle, bilingue et en fonction 24 h/24, 7 jours sur 7. Les intervenantes qui répondent au téléphone vous mettront en communication avec des personnes-ressources qui pourront vous écouter, vous rassurer et répondre à toutes vos questions. Ce sont aussi elles qui pourront vous aider à trouver une maison d'hébergement temporaire^[46];
- Si vous envisagez de mettre fin à la relation ou de quitter la maison et que vous ne savez pas de quelle façon vous y prendre, pensez aux scénarios de protection, qui permettront de vous protéger dans des moments clés comme des épisodes de VC ou encore lors de la séparation (ex. : être prête à quitter rapidement la maison ; éviter d'être prise au piège ; identifier des personnes de confiance)^[46]. **Pour plus d'informations visiter le site Web : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/scenarios-protection>**

Des pistes d'intervention pour prévenir et contrer la VCA viennent de vous être présentées, mais sachez qu'il y en a d'autres !

Que faire si vous êtes une personne âgée ayant un comportement violent ?

- Se rendre compte qu'on a violenté sa partenaire peut être fortement déstabilisant. On peut avoir de la difficulté à regarder la réalité en face et à assumer ses paroles et ses gestes^[46]. La reconnaissance de ces gestes est un premier pas vers le changement ;
- Si vous avez besoin de parler à quelqu'un ou si vous avez des questions ou des doutes par rapport à un geste que vous avez posé envers votre partenaire, contactez **SOS violence conjugale au 1-800-363-9010**. Cette ligne d'écoute est confidentielle, bilingue et en fonction 24 h/24, 7 jours sur 7. Les intervenantes qui répondent au téléphone vous mettront en communication avec des personnes-ressources qui pourront vous écouter, vous rassurer et répondre à toutes vos questions.

Des pistes d'intervention pour prévenir et contrer la VCA viennent de vous être présentées, mais sachez qu'il y en a d'autres !



FICHE 2 - Interventions pour prévenir et contrer la VCA

POUR LES PERSONNES TÉMOINS DE VCA

Que faire si vous êtes une personne témoin d'une situation de VCA ?

- Si vous êtes témoins d'une situation qui demande une aide immédiate, **contactez le 911**^[46]. Un signalement peut être fait de façon anonyme ;
- Si vous avez été témoin de situations inquiétantes et que vous ne savez pas quoi faire, contactez **SOS violence conjugale au 1-800-363-9010** en tout temps. Des personnes-ressources pourront vous aider à y voir plus clair^[46] ;
- Être témoin d'une situation de VC peut vous mettre dans une situation délicate. Il se peut aussi que vous soyez mal à l'aise avec l'idée de « vous mêler de ce qui ne vous regarde pas ». Sachez toutefois qu'il est tout à fait légitime de vouloir venir en aide à une personne vivant de la VC. Pour le bien des personnes violentées, les actes de violence ne devraient pas rester dans la vie privée^[46].
- Vous pouvez vérifier vos soupçons. Pour ce faire :
 - Aborder la personne présumée violentée de façon compréhensive, sans la blâmer, en se rappelant qu'il est difficile pour les personnes violentées de parler de la violence vécue ;
 - Lui laisser prendre sa propre décision, sans lui dire quoi faire (elle est l'experte de sa situation) ;
 - Lui rappeler que la VCA est inacceptable, que son partenaire est le seul responsable de ses actes et qu'elle ne mérite pas qu'il la traite de la sorte ; éviter de parler contre le partenaire et parler plutôt contre le comportement violent ;
 - La soutenir et la guider vers les ressources qui peuvent l'accompagner dans ses démarches^[30].
- En aucun cas, vous devez vous mettre en danger. Assurez-vous que la situation est suffisamment sécuritaire avant d'agir.

Des pistes d'intervention pour prévenir et contrer la VCA viennent de vous être présentées, mais sachez qu'il y en a d'autres !



Quelques ressources d'aide

N'hésitez pas à mentionner aux personnes âgées qu'elles peuvent communiquer avec une ressource d'aide, pour les accompagner dans leurs démarches, selon leurs besoins. Cela peut les amener à demander de l'aide. Des personnes âgées ont été isolées par la personne ayant un comportement violent. Elles doivent pouvoir se dire qu'elles ne sont pas captives et qu'il y a des choses à faire. Parler de ces ressources peut aussi aider les personnes âgées à prendre le téléphone par elles-mêmes et à vérifier des informations.

URGENCE

Si vous avez besoin d'une aide immédiate, **contactez le 911.**

LIGNES D'INTERVENTION TÉLÉPHONIQUE

SOS violence conjugale

Offre de l'écoute téléphonique, un soutien psychologique, de l'intervention immédiate, ainsi qu'un service de référence aux maisons d'hébergement (SOS VC peut appeler pour toi). Aide bilingue, gratuite, anonyme et confidentielle 24/7 par téléphone, texto, clavardage et courriel.

1-800-363-9010 ● www.sosviolenceconjugale.ca/fr

Ligne AAA

La ligne AAA vous offre un service confidentiel, bilingue et gratuit de 8 h à 20 h, 7 jours par semaine. Un appel à la ligne AAA, c'est obtenir de l'information sur les types de maltraitance, ainsi que leurs conséquences sur votre qualité de vie, votre santé physique et votre bien-être psychologique; c'est aussi prendre connaissance des ressources à votre disposition pour vous soutenir dans cette situation difficile ou pour vous aider à la faire cesser.

1-888-489-2287 ● www.aideabusaines.ca

Info-aidant

Info-aidant est un service téléphonique d'écoute, d'information et de références professionnelles, confidentiel et gratuit. Il s'adresse aux proches aidants et à leur entourage, aux intervenants et aux professionnels de la santé. Contactez Info-aidant pour de l'écoute, de l'information et des références. Tous les jours de 8 h à 20 h.

1-855-852-7784 ● www.lappui.org/fr/nous-sommes/info-aidant



FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES

Les **maisons d'hébergement** offrent gratuitement du soutien téléphonique 24/7, de la consultation externe et un hébergement sécuritaire.

www.fmhf.ca

REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VC

www.maisons-femmes.qc.ca

À CŒUR D'HOMME

Service de référence, d'intervention et de suivi qui offrent de l'aide aux conjoints et aux pères ayant des comportements violents.

1-877-660-7799 ● www.aceurdhomme.com

ORGANISMES D'AIDE AUX HOMMES EN DIFFICULTÉ

Ces organismes d'aide offrent des services de soutien, d'entraide ou de traitement destinés aux hommes qui vivent des situations difficiles, ayant des comportements violents, qui sont auteurs d'agressions sexuelles ou ayant été abusés sexuellement durant leur enfance.

www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/organismes-aide-hommes-en-difficulte

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES – REBÂTIR

Offre un service de consultation juridique sans frais avec un avocat aux personnes qui subissent de la VC. Elles peuvent bénéficier de quatre heures de consultation gratuitement, et ce, dans tous les domaines du droit en lien avec la violence subie.

1-833-732-2847 ● www.rebatir.ca



SOCIÉTÉS PROTECTRICES DES ANIMAUX (SPA) ET SOCIÉTÉS POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (SPCA)

Les SPA ou les SPCA sont des organismes ayant pour mission générale de protéger les animaux, d'améliorer leur qualité de vie et de sensibiliser la population à l'importance de la vie animale. Ces organismes sont présents dans la majorité des régions du Québec. Voici les principales adresses des SPA et des SPCA de la plupart des régions du Québec :

- **SPCA de Montréal : 514 735-2711, poste 2230**
- **SPA de Québec : 418 527-9104**
- **SPA de l'Estrie : 819 821-4727**
- **SPA de l'Outaouais : 819 243-2004**
- **SPA Mauricie : 819 376-0806 (Trois-Rivières) ou le 819-538-9683 (Shawinigan)**
- **SPCA Lanaudière Basses-Laurentides : 450 222-1112**
- **SPCA Montérégie : 450 460-3075**
- **SPA Beauce-Etchemin : 418 774-8803**
- **SPCA Côte-Nord : 418 964-3272**
- **SPCA Saguenay : 418 695-5055**
- **SPA de Drummond : 819 472-5700**

MYPLAN CANADA

myPlan Canada est une application gratuite destinée à vous aider à assurer votre sécurité et votre bien-être si vous avez subi la violence d'un conjoint, partenaire ou petit ami actuel ou ancien. L'outil est privé, sécurisé, personnalisé et fondé sur la recherche.

Il s'agit d'une application, qui ressemble à un calendrier, dans lequel vous pouvez, entre autres, documenter les situations de violence (ex. date, ce qui s'est passé). C'est un outil utile lorsque vous voulez notamment incriminer une personne, et démontrer qu'il y a bien eu de la VC, avec des exemples concrets. C'est aussi plus facile de prouver vos dires en court lorsque le tout est documenté.

Pour en savoir plus sur cet outil, consultez le lien suivant : www.myplanapp.ca/fr



Affiche promotionnelle et carte

Cette trousse est accompagnée de documents à modifier et à imprimer afin de vous aider à faire la promotion des activités reliées aux capsules vidéo **La violence conjugale n'arrête pas à l'âge de la retraite : comprendre, agir et outiller !**



Une affiche modifiable afin de vous permettre de faire la promotion de vos événements et de vos activités de visionnement des capsules vidéos.



Des cartes à imprimer et à remettre aux personnes qui auront visionné les capsules vidéo, afin de créer un sentiment d'appartenance envers cette sensibilisation.

RÉFÉRENCES

- 1. Institut national de santé publique du Québec (2020).** *Trousse Média sur la violence conjugale : violence conjugale dans un contexte de pandémie.* Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contexte-pandemie>.
- 2. van Gelder, N., et al. (2020).** COVID-19 : Reducing the risk of infection might increase the risk of intimate partner violence. *EClinicalMedicine*, 21, 100348-100348.
- 3. Rubenstein, B. L., Lu, L. Z. N., Macfarlane, M., & Stark, L. (2020).** Predictors of interpersonal violence in the household in humanitarian settings : A systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 21(1), 31-44.
- 4. Secrétariat à la condition féminine. (2018).** *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023.* Québec : Gouvernement du Québec.
- 5. Wijeratne, C., & Reutens, S. (2016).** When an elder is the abuser. *Medical Journal of Australia*, 205(6), 246-247.
- 6. Secrétariat à la condition féminine. (2012).** *Si vous êtes une femme âgée, cette brochure peut vous concerner.* Repéré à <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/secretariat-condition-feminine/publications/brochure>.
- 7. Montminy, L. (2005).** Older Women's Experiences of Psychological Violence in their Marital Relationships. *Journal of Gerontological Social Work*, 46(2), 3-22.
- 8. Bonomi, A. E., et al. (2007).** Intimate partner violence in older women. *The Gerontologist*, 47(1), 34-41.
- 9. Brandl, B., Hebert, M., Rozwadowski, J., & Spangler, D. (2003).** Feeling safe, feeling strong : Support groups for older abused women. *Violence against women*, 9(12), 1490-1503.
- 10. Montminy, L., & Drouin, C. (2009).** *La violence en contexte conjugal chez les personnes âgées : une réalité particulière.* Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes [CRI-VIFF].
- 11. Carthy, N. L., Bates, E. A., & Policek, N. (2019).** Promoting Inclusivity in Intimate Partner Abuse Research : Exploring Gender and Age. *Partner Abuse*, 10(3), 359-372. doi : <http://dx.doi.org/10.1891/1946-6560.10.3.359>.
- 12. Weeks, L. E., & LeBlanc, K. (2011).** An Ecological Synthesis of Research on Older Women's Experiences of Intimate Partner Violence. *Journal of Women & Aging*, 23(4), 283-304. doi : 10.1080/08952841.2011.611043.
- 13. Gouvernement du Québec (1995).** *Politique d'intervention en matière de violence conjugale — Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale.* Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-842.pdf>.
- 14. Band-Winterstein, T. (2015).** Aging in the Shadow of Violence : A Phenomenological Conceptual Framework for Understanding Elderly Women Who Experienced Lifelong IPV. *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 27(4-5), 303-327. doi : <https://doi.org/10.1080/08946566.2015.1091422>.
- 15. Bhatia, P., & Soletti, A. B. (2019).** Hushed Voices : Views and Experiences of Older Women on Partner Abuse in Later Life. *Ageing International*, 44, 41-56. doi : <https://doi.org/10.1007/s12126-018-9331-0>.
- 16. Altman, T. (2017).** A crime at any age : Intimate partner abuse in later life. *California Law Review*, 105(5), 1543-[vi].
- 17. Allen, T., Salari, S., & Buckner, G. (2020).** Homicide Illustrated Across the Ages : Graphic Depictions of Victim and Offender Age, Sex, and Relationship. *Journal of Aging and Health*, 32(3-4), 162-174. doi : <https://doi.org/10.1177/0898264318812347>.
- 18. Benbow, S., Bhattacharyya, S., & Kingston, P. (2019).** Older adults and violence : An analysis of Domestic Homicide Reviews in England involving adults over 60 years of age. *Ageing and Society*, 39(6), 1097-1121. doi : 10.1017/S0144686X17001386.
- 19. Schwab-Reese, L. M., Murfree, L., Coppola, E. C., Liu, P. J., & Hunter, A. A. (2020).** Homicide-suicide across the lifespan : a mixed methods examination of factors contributing to older adult perpetration. *Ageing & mental health*. doi : <https://doi.org/10.1080/013607863.2020.1795620>.





- 20. Syme, M. L., & Cohn, T. J. (2020).** Elder sexual abuse and implicit agism : examining the warm-incompetent bias among mock jurors. *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 32(1), 1-26. doi : <https://doi.org/10.1080/08946566.2019.1695696>.
- 21. Band-Winterstein, T., & Avieli, H. (2021).** The Lived Experience of Older Women Who Are Sexually Abused in the Context of Lifelong IPV. *Violence Against Women*. doi : <https://doi.org/10.1177/10778012211000132>.
- 22. Sasseville, N., Maurice, P., Montminy, L., Hassan, G., & St-Pierre, É. (2020).** Cumulative Contexts of Vulnerability to Intimate Partner Violence Among Women With Disabilities, Elderly Women, and Immigrant Women: Prevalence, Risk Factors, Explanatory Theories, and Prevention. *Trauma, Violence, & Abuse*. doi : <https://doi.org/10.1177/1524838020925773>.
- 23. Silverstone, A. (non-précisée).** *Mémoire sur le contrôle coercitif*. Repéré à <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/JUST/Brief/BR1112021/br-external/SagesseDomesticViolencePreventionSociety-10390357-f.pdf>.
- 24. Stark, E. & Hester, M. (2019).** Coercive control : Update and review, *Violence Against Women*, 25(1), 81-104. doi : [10.1177/1077801218816191](https://doi.org/10.1177/1077801218816191).
- 25. Gill, C. & Aspinall, M. (2020).** *Comprendre le contrôle coercitif dans le contexte de la violence entre partenaires intimes au Canada : Comment traiter la question par l'entremise du système de justice pénal ?* Rapport de recherche présenté au Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels du ministère de la justice du Canada. Repéré à <https://www.victimisedabord.gc.ca/res/cor/CCC-UCC/Research%20Paper%20on%20Coercive%20Control%20-%20FR%20-%20April%2020.pdf>, le 9 février 2022.
- 26. Crockett, C., Cooper, B., & Brandl, B. (2018).** Intersectional Stigma and Late-Life Intimate-Partner and Sexual Violence : How Social Workers Can Bolster Safety and Healing for Older Survivors. *British Journal of Social Work*, 48, 1000-1013. doi : [10.1093/bjsw/bcy049](https://doi.org/10.1093/bjsw/bcy049).
- 27. Sorrentino, A., Guida, C., Cinquegrana, V., & Baldry, A. C. (2020).** Femicide Fatal Risk Factors: A Last Decade Comparison between Italian Victims of Femicide by Age Groups. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(21). doi : <https://doi.org/10.3390/ijerph17217953>.
- 28. Gouvernement du Québec (2020).** *Consignes pour les personnes vulnérables et leurs proches dans le contexte de la COVID-19*. Repéré à <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-personnes-vulnérables-covid19/>.
- 29. Gouvernement du Canada (2020).** *Personnes susceptibles d'être gravement malades si elles contractent la COVID-19*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/personnes-susceptibles-gravement-malades-contractent-covid-19.html>.
- 30. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2023).** *Soutien à la victime de violence conjugale*. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/ressources/soutien-la-victime>.
- 31. SOS violence conjugale (2021).** *Un phare dans la tempête. Rapport d'activité 2020-2021*. SOS violence conjugale.
- 32. Heise, L., & Garcia-Moreno, C. (2002).** La violence exercée par des partenaires intimes. Dans E.G. Krug, L.L. Dahlberg, J.A. Mercy, A. Zwi & R. Lozano-Ascencio (Eds.), *Rapport mondial sur la violence et la santé* (pp. 97-135). Genève : Organisation mondiale de la Santé.
- 33. Chu, L. D., & Kraus, J. F. (2004).** Predicting fatal assault among the elderly using the National Incident-Based Reporting System crime data. *Homicide Studies*, 8 (2), 71-95.
- 34. Lindsay, M. (2014).** *Actes de violence perpétrés par des ex-conjoints au Canada*. Ottawa : Ministre de la Justice et procureur général du Canada.
- 35. Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (2012).** *Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux*. Québec : Gouvernement du Québec.
- 36. Nicolaidis, C., & Liebschutz, J. (2009).** Chronic physical symptoms in survivors of intimate partner violence. Dans C. Mitchell & D. Anglin (Eds.), *Intimate partner violence : A health-based perspective* (pp. 133-145). Oxford : Oxford University Press.



37. Bandura, A. (2007). *Auto-efficacité : le sentiment d'efficacité personnelle* (2e ed.). Bruxelles : De Boeck.

38. Carroll, W. R., & Bandura, A. (1982). The role of visual monitoring in observational learning of action patterns : Making the unobservable observable. *Journal of motor behavior*, 14(2), 153-167.

39. CECB Montmagny-L'Islet (5 juin 2017). *La violence conjugale n'a pas d'âge*. Repéré à <https://youtu.be/GPCCL142hI0>.

40. Radio-Canada Information (14 décembre 2019). *Prévenir la violence conjugale dès l'adolescence*. Repéré à <https://www.facebook.com/watch/?v=1887339428076504&extid=vL-J4vNt9sWWICEBG>.

41. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2020). *Campagne de sensibilisation. Six capsules vidéo : « la violence n'est pas toujours visible »*. Repéré à <https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/maisons-services/>.

42. Schroeder-Butterfill, E. (2013). Le concept de vulnérabilité et sa relation à la fragilité. Dans F. Béland & H. Michel (Eds.), *La fragilité des personnes âgées : définitions, controverses et perspectives d'action* (pp. 205-228). Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique.

43. Ministère de la Famille et des Aînés (MFA), & Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2012). *Politique Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec.

44. SOS violence conjugale (2020). *À propos de SOS*. Repéré à <https://www.sosviolenceconjugale.ca/fr/a-propos-de-sos>, consulté le 10 janvier 2020.

45. FRQSC, & Secrétariat aux aînés du MSSS (2020). *Appel de propositions. Action concertée | Programme de recherche-action pour un vieillissement actif de la population du Québec pendant une période de confinement*. Québec : FRQSC & Secrétariat aux aînés du MSSS.

46. Gouvernement du Québec (2023). *Définition de la violence conjugale*. Repéré à <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/definition-de-la-violence-conjugale>.